



XERIUS VOIT LA VIE TELLE QU'ELLE EST VRAIMENT

## Qui ouvre le droit à des allocations familiales?



A l'occasion de la 60ème édition de ce journal, nous nous penchons sur quelques principes de base des allocations familiales. « Demandez à dix quidams qui est l'attributaire et il y a gros à parier qu'ils seront tous persuadés qu'il s'agit de la mère, » affirme Guy Caeyers, collaborateur de Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Où se situe la vérité ? Nous allons faire la lumière à ce sujet avec vous.



Guy Caeyers, en sa qualité de coordinateur de la formation, introduit les nouveaux collaborateurs de Xerius au monde des allocations familiales. « C'est le genre de connaissances que vous accumulez au jour le jour avec l'expérience. Car c'est une matière qui est étroitement liée à 'la vie réelle'. Il n'est pas si facile d'en faire un résumé vu que les lois et les règlements doivent être interprétés en fonction de chaque situation spécifique. Ne perdez donc pas de vue que nous nous basons ici sur les situations les plus courantes. »

### Trois personnages-clés

Toute histoire d'allocations familiales comporte trois personnages-clés: l'attributaire, l'allocataire et l'ouvrant-droit. **Guy:** « L'attributaire est la personne qui « ouvre ou fait exister » le droit aux allocations familiales de par son travail ou assimilé ou une situation particulière ET de par son lien avec l'enfant qui ouvre le droit (bénéficiaire). L'allocataire est la personne à laquelle les allocations familiales doivent être versées (en principe la mère, ou la personne/institution qui reprend cette tâche). Le bénéficiaire est l'enfant qui satisfait à toutes les conditions pour pouvoir jouir d'allocations familiales. Il s'agit d'un droit absolu jusqu'au 31 août de l'année des 18 ans de l'enfant. »

En ce qui concerne la personne qui reçoit les allocations familiales (allocataire) et l'enfant qui ouvre ce droit (bénéficiaire), les définitions sont évidentes. C'est nettement moins évident lorsqu'il s'agit de déterminer l'attributaire. Nous nous limitons ici au système salarié.

### Situation professionnelle

Il y a deux éléments déterminants pour pouvoir être attributaire: la 'situation professionnelle' et 'le lien avec l'enfant'. **Guy:** « En ce qui concerne la situation professionnelle, il est possible que l'attributaire travaille. Il s'agit de quelqu'un qui travaille en Belgique ou à l'étranger avec contrat de travail mais soumis à l'ONSS belge. »

Faut-il travailler à plein temps? **Guy:** « Le nombre d'heures de travail/semaine ne joue aucun rôle, sauf si l'attributaire est aussi indépendant en principal. Ou si un membre de la famille peut également avoir droit aux allocations familiales en tant qu'indépendant. Pour simplifier, disons que le travailleur doit travailler au moins à mi-temps. »

Il se peut aussi que l'attributaire n'ait pas de travail. Toute une série de situations sont considérées par la loi comme assimilées à un 'travail' et le droit aux allocations familiales n'est donc pas menacé.

**Guy:** « Il s'agit ici, entre autres, de jours de récupération (récup), de congés payés, de jours fériés et de jours de congés rémunérés, de jours de congé-éducation, de périodes de préavis, etc. »

Certaines situations spécifiques qui ne peuvent pas être considérées comme du travail peuvent toutefois donner droit aux allocations familiales. **Guy:** « Il s'agit alors de maladie, d'invalidité, de chômage, d'un orphelin, de crédit-temps, de pension, etc. »

### Qui paie les allocations familiales?

**Guy:** « Dans la plupart des cas, c'est la caisse d'allocations familiales à laquelle l'employeur de l'attributaire est affilié, qui paie les allocations familiales. Par exemple : à notre caisse, il y a presque 20.000 d'employeurs affiliés. Un changement d'employeur entraîne donc souvent un changement de caisse d'allocations familiales, à moins, évidemment, que le nouveau patron ne soit affilié à la même caisse. »

>> suite en page 2

## KetnetPOP aura une suite

Mardi 7 avril 2009. Chloé, Mijn broer en ik, Guust, Jasper, Jessica, Matt, Mona, Oliver, Toon, Vince et Yuri donnent le meilleur de nous-mêmes lors de l'avant-première exclusive de 'Xerius présente KetnetPOP 2009'. Les 1.500 heureux qui ont pu assister à cet événement exceptionnel grâce à Xerius sont unanimes: «C'est du plaisir à l'état pur!»

Pour le 15ème anniversaire du Xerius Journal des Allocations Familiales, nous prolongeons spécialement le plaisir pour tous nos lecteurs fans de KetnetPOP. Pour ceux d'entre vous qui en redemandent encore, il nous reste **trois T-shirts exclusifs de KetnetPOP** et **10 carnets d'autographes KetnetPOP** (dont deux avec toutes les signatures des kids!).

>> **Participez** et envoyez un mail avant le 20 juillet à [show@xerius.be](mailto:show@xerius.be) ou un message au Xerius Journal des Allocations Familiales - «Concours», Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen. Si vous êtes parmi les heureux gagnants, nous vous ferons parvenir le T-shirt exclusif ou le carnet d'autographes au plus vite!

### Ils gagnent une KetnetPOP Academy

**Elien Gielen** d' Hasselt et **Noelia Rodriguez Mier** de Vilvoorde sont les deux heureux élus qui, cet été, pourront aller à la KetnetPOP Academy à Alden Biezen grâce à Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Ils s'échauffent déjà les cordes vocales et répètent leurs mouvements de danse en vue de leur nouvelle aventure. Félicitations !





Nathalie et Caroline, les filles de Guido, collaborateur Xerius.

XERIUS VOIT LA VIE TELLE QU'ELLE EST VRAIMENT

## Qui ouvre le droit aux allocations familiales?

> Suite de la première page

En **cas de chômage**, les allocations familiales sont souvent attribuées par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales à laquelle le dernier employeur de l'attributaire est affilié.

**François** a été travailleur jusqu'au 31/12/2006. Depuis lors, il recoit d'indemnisation du chômage. La caisse à laquelle était affilié le patron pour lequel il a travaillé jusqu'à cette date, continue à payer les allocations familiales.

La situation professionnelle de l'attributaire peut également avoir un impact sur le montant des allocations familiales. En cas de maladie de longue durée, de chômage de longue durée ou de pension, il se peut qu'un **montant majoré** soit accordé. Il serait fastidieux d'en énumérer toutes les conditions, mais vous les trouverez sur [www.xerius.be](http://www.xerius.be).

### Le lien avec l'enfant bénéficiaire

Un attributaire ne n'ouvrira pas toujours un droit aux allocations familiales pour chaque enfant. Il faut qu'il existe un lien entre eux. Pour qui tout attributaire a-t-il droit aux allocations familiales ? Vous pouvez ainsi, par exemple, ouvrir le droit pour vos propres enfants, beaux-enfants, enfants adoptifs ou recueillis, (arrière)-petits-enfants et neveux et nièces, frères et sœurs, enfants de la personne avec qui l'attributaire (indépendamment de son sexe) forme effectivement une famille, enfants placés dans la famille. »

**Attention!** Il n'est pas toujours impératif que l'enfant fasse partie de la famille : voyez sur notre site Internet [www.xerius.be](http://www.xerius.be).

**Guy** : « Il est toutefois certain que pour un même enfant, il peut y avoir plus d'un attributaire. Ne serait-ce que parce qu'une mère et un père actifs peuvent tous les deux y avoir droit. Toutefois, on ne peut percevoir qu'une seule fois les allocations familiales pour un même enfant. C'est pourquoi le bénéficiaire a prévu un ordre de priorité des attributaires. »

### Règles de priorité

S'il n'y a qu'un seul attributaire chargé de l'éducation de l'enfant, c'est cette personne qui se verra attribuer la priorité. Si plusieurs attributaires se chargent de l'éducation de l'enfant, la loi prévoit alors une « hiérarchie » des priorités.

1. Le père
2. La mère
3. Le beau-père
4. La belle-mère
5. Le plus âgé des autres attributaires

Même s'il n'y a aucun attributaire qui s'occupe de l'éducation de l'enfant, il faut respecter ces mêmes règles de priorité.

### Enfants et régime de co-parenté

Une attention toute particulière est accordée aux enfants élevés en co-parenté (garde conjointe). **Guy** : « Si les parents (peu importe qu'ils soient mariés ou pas) vivent séparés et élèvent les enfants en garde

conjointe, la législation sur les allocations familiales, parle de « fiction juridique ». Cela signifie qu'en ce qui concerne le droit aux allocations familiales, les parents ne vivant pas sous le même toit sont malgré tout considérés comme une seule et même famille. C'est pourquoi ils tombent sous les mêmes règles de priorité que les parents co-habitants. »

**Carlos et Marie** forment une famille et ont deux enfants ensemble. Ils sont tous les deux travailleurs actifs. C'est donc Carlos qui est prioritaire en tant que père. Au 6 juin 2009, ils n'habitent plus sous le même toit. Ils éduquent leurs enfants en garde conjointe. Pour la législation en matière d'allocations familiales, ils sont toujours considérés comme une famille. Carlos reste donc attributaire.

### Renonciation au droit à la priorité

Dans l'intérêt de l'enfant, l'attributaire prioritaire peut renoncer à sa priorité en faveur d'un autre attributaire qui fait effectivement partie du ménage de l'enfant. **Guy** : « C'est peut-être mieux, dans l'intérêt de l'enfant, voire indispensable. Dans les situations où on peut accorder un montant majoré pour les allocations familiales par ce que, par exemple, l'attributaire non prioritaire souffre d'une maladie de longue durée, cette possi-



bilité de renonciation DOIT être appliquée obligatoirement et automatiquement »

Supposons que, dans la famille de l'exemple précédent, **Marie** se retrouve en incapacité de travail prolongée. Carlos conserve son emploi. Si Marie répond aux conditions nécessaires, étant donné sa maladie de longue durée, elle peut ouvrir un droit à des allocations familiales majorées. En conséquence de la renonciation au droit prioritaire imposée par la législation, elle devient attributaire. La caisse d'allocations familiales à laquelle l'employeur de Carlos est affilié doit prendre l'initiative d'envoyer le dossier à la caisse d'allocations familiales habilitée à payer les allocations familiales en tenant compte de l'incapacité de travail de Marie.

Pour les **familles recomposées**, la renonciation au droit prioritaire peut entraîner une simplification administrative.

**Sabine et Christian** ont tous les deux un emploi et vivent séparés. Ils élèvent leur unique enfant en co-parenté (garde conjointe). Christian est attributaire et Sabine allocataire à la caisse d'allocations familiales A. Sabine se remarie avec , lui aussi travailleur actif et ils ont un enfant ensemble. C'est Frank qui sera attributaire pour cet enfant et Sabine sera l'allocataire à la caisse d'allocations familiales B, celle de Frank. Sabine recevra donc les allocations familiales pour ses deux enfants de deux caisses d'allocations familiales différentes.

**Guy** : « Pour recevoir des allocations familiales d'une seule et même caisse (et simplifier par la même occasion les aspects administratifs), Christian pourrait renoncer à son droit prioritaire d'attributaire pour son enfant, en faveur de Frank, beau-père de cet enfant. Pour cela, il suffit de compléter un formulaire. »

## La vie telle qu'elle est vraiment

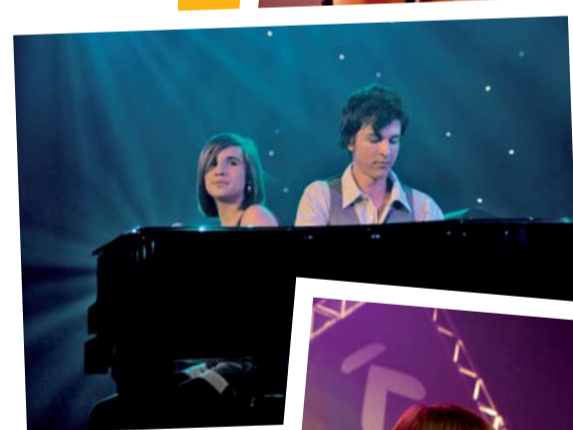
**Jean** est né en 1980, il est travailleur actif et marié à Marlène, née en 1979, elle aussi travailleuse active. Ils ont deux enfants à eux. Etant donné que les parents répondent tous les deux aux deux conditions (situation professionnelle + le lien), il existe donc deux attributaires potentiels. Suivant la règle des priorités (voir ci-avant), Jean est l'attributaire. Le fait que Marlène soit plus âgée que Jean n'intervient pas. Jean est attributaire, Marlène est l'allocataire.

- Imaginez qu'un **grand-père** salarié vienne habiter dans la famille. Il y a désormais trois attributaires potentiels. Selon les règles de priorité, Jean reste attributaire en sa qualité de père et Marlène reste l'allocataire.
- A un certain moment, Jean décide de devenir «**homme au foyer**». Il n'y a donc plus que deux attributaires possibles, à savoir la mère et le grand-père. Marlène, en tant que mère, a maintenant priorité sur le grand-père. Elle devient attributaire et reste allocataire.
- Si Marlène **arrête de travailler** et n'avait plus de revenus propres, il ne resterait que le grand-père comme attributaire et les allocations familiales seraient attribuées par son intermédiaire. Marlène resterait toutefois allocataire.
- Supposons maintenant que Marlène et Jean soient tous les deux sans revenus. En plus du grand-père, il y a maintenant une **arrière-grand-mère** pensionnée qui vient habiter avec eux. On se retrouve avec deux attributaires possibles : le grand-père et l'arrière-grand-mère. Dans ce cas ce sera l'arrière-grand-mère qui aura droit aux allocations familiales parce que c'est la personne la plus âgée. Le fait que l'arrière-grand-mère soit pensionnée et que le grand-père soit salarié ne joue aucun rôle. Bref : l'arrière-grand-mère devient attributaire et Marlène reste allocataire en sa qualité de mère.

### Et les orphelins?

Les orphelins méritent une attention toute particulière. Si l'un des parents ou adoptants décède, l'enfant devient lui-même 'attributaire'. En règle générale, ce droit est déterminé en fonction de la dernière situation professionnelle du parent décédé. Ce droit est conservé. Autrement dit : les modifications de la situation professionnelle du parent survivant (qui reçoit l'indemnité d'orphelin) n'influencent pas la détermination de l'attributaire. Un changement de situation familiale du parent survivant pourra par contre avoir des conséquences sur le montant de l'allocation d'orphelin. Un parent survivant isolé a effectivement droit à une allocation d'orphelin majorée. Si ce parent se remarie ou forme une famille de fait, le droit à l'allocation d'orphelin majorée tombe et l'enfant ne reçoit plus que l'allocation d'orphelin normale. Mais dans ce cas, l'attributaire ne change toujours pas et reste l'orphelin(e) concernée.

**Guy** : « Nous recevons en permanence, par divers canaux, toutes les informations qui peuvent avoir un impact sur les allocations familiales. Heureusement, cette administration est maintenant largement automatisée. Et nous disposons également d'un système informatique performant nous permettant de consulter à tout moment les données les plus récentes. C'est pourquoi nous sommes toujours à même de vous aider quand vous contactez Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Veuillez toujours à avoir votre numéro de dossier sous la main : il se trouve d'ailleurs sur l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu ce Journal des Allocations Familiales. Nous avons besoin de ce code, c'est un vrai sésame. »



# Vacances Grecques



Est-ce mon tempérament d'Ulysse, mon amour de la Moussaka? Toujours est-il que j'ai une passion incommensurable pour la Grèce. Pour moi, cette terre bénie des Dieux, est synonyme de vacances, en famille... Bon d'accord, mes premiers rapports avec la culture hellénique furent laborieux: je n'ai fait qu'une année de gréco-latines avant de bifurquer prudemment vers des humanités moins classiques. Mais le jour où mon papa, militaire, a été muté sur la base de Souda Bay, en Crète, j'ai senti comme un rapprochement, rapidement renforcé par un été auprès de lui, avec mes 4 soeurs, sous le soleil de la Méditerranée!

Le rejoindre sur place avait été toute une aventure: nous avons savouré notre baptême de l'air dans un C130 de la Défense Nationale: assis sur une banquette en toile, un parachute sur le dos, jusqu'à Athènes! A peine remis de nos émotions, nous enchaînions avec une nuit, à la belle étoile, sur le pont d'un ferry-boat avant d'arriver, au lever du soleil, sur le port d'Hania où nous attendait la jeep de Papa... Nous avons vécu là-bas trois étés de bonheur.

Quelques années plus tard, soucieux d'accumuler un max d'expériences avant de me lancer dans la vie professionnelle, j'acceptais la délicate mission de devenir G.O. dans un club de vacances sur l'île d'Hévia. Il n'y avait pas encore d'Erasmus, c'était plutôt l'époque des bronzés et je m'acquittai de mes multiples tâches avec un zèle absolu...

Mon voyage de noces, c'était à Kalymnos, l'île qui fit fortune grâce aux éponges. Pas celles que l'on retrouve, imbibées d'Ouzo, dans les tavernes...non, celles que l'on pêche au large! Cette «honeymoon» (ahhhhh, le miel grec!) nous a porté chance car cela fait 20 ans que ça dure avec ma Catherine qui n'a pour tant rien d'une Pénélope!

Depuis, c'est un peu un pèlerinage, nous retournons chaque année dans le Péloponnèse où mes cousins Colette et François ont eu la délicieuse idée d'acheter une sympathique maison de pêcheurs dans le village de Tyros...

Adrien JOVENEAU



## Programme saison 2009 Beau Vélo de RAVeL

Depuis plusieurs années, le « beau vélo de RAVeL » sillonne les différents RAVeL de Belgique à la rencontre de la nature et du public. Cet été, l'émission fera une nouvelle halte peut-être près de chez vous. Voici les différentes dates où vous pourrez les retrouver.

Samedi 27 Juin : Les Lacs de l'Eau d'Heure (Froidchapelle)  
Samedi 04 Juillet : Eupen  
Samedi 11 Juillet : Estampuis  
Samedi 18 Juillet : Ans  
Samedi 25 Juillet: Seneffe  
Samedi 01 Août: Corbais (Mont St Guibert)  
Samedi 08 Août: Namur  
Samedi 15 Août : Amnéville les Thermes (France)  
Samedi 22 Août : Durbuy (spéciale Cap 48)  
Samedi 29 Aout: Arlon (centre ADEPS)  
Samedi 12 Septembre: Ottignies/Louvain-la-Neuve  
Dimanche 20 Septembre : Bruxelles (Dimanche sans Voiture)

Du 22 sept au 30 sept : RAVeL du bout du Monde sur l' Ile de La Réunion + d'infos sur [www.vivacite.be](http://www.vivacite.be)

# 15 ans, le bel âge !

A l'occasion de la 60e édition de ce Journal des Allocations Familiales et, dans la foulée, de son 15e anniversaire, nous avons invité le rédacteur en chef Guido Stassijns à remonter le temps.

« **15 mars 1994.** C'est à cette date qu'est né le Journal des Allocations Familiales. Après les incontournables maladies infantiles (nous n'avions encore jamais édité de journal), nous avons pu saluer la parution de notre numéro un. L'heureux parrain s'appelait alors encore Caisse d'Allocations Familiales ASD. Quelle voie cet enfant allait-il emprunter ? Ce n'était absolument pas évident au départ. Par contre, nous savions pourquoi nous l'avions mis au monde. Nous estimions qu'il y avait un besoin de davantage d'informations en matière d'allocations familiales, la «plus célèbre des inconnues» au sein de la sécurité sociale. Nous avions pour objectif de suivre pas à pas tous les développements opérés dans ce domaine. Et, surtout, nous voulions faire quelque chose en plus pour les familles affiliées. Ce sont les employeurs qui nous choisissent, certes, mais ce sont les familles des travailleurs qui comptent sur nous pour une partie importante du budget de leur ménage.»

« **Une administration au visage humain.** Un service aimable. Voilà ce que nous offrons. Et c'est aussi pour cette raison que nous voulions proposer des nouvelles utiles 'émanant de gens et destinées à des gens'. En d'autres mots, nous voulions plus qu'une simple lettre de communication pragmatique. Et pas uniquement des informations relatives aux allocations familiales mais aussi à toutes les problématiques auxquelles les mères, pères, enfants et assistants sociaux sont confrontés. Bien avant « La vie telle qu'elle est », nous proposons déjà une carte d'échantillons de la vie de famille. Indépendamment des intérêts politiques, idéologiques ou commerciaux. C'était comme ça. Et c'est comme ça. Parce que nous sommes comme ça.»

« **Pour chaque numéro,** nous constituons une équipe de rédaction. Et aujourd'hui, nous procédons toujours de la sorte : il suffit de regarder la chronique d'Adrien Jovenau qui baigne dans la lumière méditerranéenne... Un petit cadeau d'anniversaire pour nos lecteurs. Au fil des ans, nous avons vu défiler tout un panel d'auteurs invités, comme Libelia De Splenter (StuBru), l'historien Guy Vanthemsche (qui nous a proposé des contributions passionnantes sur l'histoire des allocations familiales), le chanteur bruxellois Johan Verminnen (chanteur)... et

Frank Deboosere, le Monsieur Météo flamand.»  
« Ces dernières années, nous avons aussi régulièrement donné la parole à des experts de notre organisation Xerius. Ils se penchent sur des thèmes spécifiques dans leur domaine et nous veillons à la présentation du sujet dans un langage abordable. »

« Les réactions étaient toujours positives. Et elles le sont encore. A en croire les résultats de la toute dernière enquête, vous appréciez tout particulièrement ce que nous vous envoyons. Souvent, on vient nous consulter pour trouver une réponse à telle ou telle question en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales, ce que nous faisons avec plaisir, bien sûr. »

« Quinze ans, c'est le bel âge. Un âge charnière aussi : d'ici peu, c'est l'âge adulte qui commence. Si vous avez envie de donner votre avis quant à la voie que doit suivre cet adolescent, n'hésitez surtout pas et envoyez-nous vos idées à [communicatie@xerius.be](mailto:communicatie@xerius.be).

En route pour les 15 prochaines années !

Guido Stassijns



QUE PENSEZ-VOUS DE CE JOURNAL ?

## 93% des lecteurs est très satisfait

Le taux de satisfaction qui ressort de notre enquête auprès des lecteurs est très élevé. **93%** des participants se disent **très satisfaits** du Xerius Journal des Allocations Familiales. Des articles comme «allocations familiales et étudiants jobistes» et «le barème des allocations familiales actuelles» sont considérés comme **très informatifs**. En outre, ils sont ressentis comme **très clairs**.

### Fraîcheur et lisibilité

La mise en page **renovée** a fait l'objet de nombreux compliments, la présentation rend les articles **agréables à lire**.

### Vos suggestions

Parmi les sujets que vous aimeriez voir traités, il y a 'les allocations familiales et les familles recomposées', 'les allocations d'études' et l'éducation au sens large du terme (école, sport, loisirs,...).

Comme promis, nous avons récompensé 100 participants à l'enquête par un lecteur de carte Xerius eID!

### Vous le dites ainsi:

**Marc, de Werbomont:** "Pour moi XERIUS égal ASTUCES! Les articles sont toujours intéressants et à chaque numéro j'apprend quelque chose. Ce que je préfère dans le design du trimestriel c'est le petit bonhomme jaune qui représente le "X" mais qui m'inspire surtout le dynamisme de la jeunesse."

**Quentin, de Grace Hollogne:** "En tant qu'employeur, il m'arrive d'utiliser votre journal pour me renseigner sur la législation en ce qui concerne les enfants. Je trouve votre journal facile à lire et complet. je pense par exemple au tableau sur le travail des étudiant de votre Nr 59 qui est en plus d'être complet est efficace pour une recherche rapide."

**Régine, de Ghislenghien:** "Bonjour, Je trouve que le contenu est tout à fait adapté pour ce type de journal avec bien sûr les sujets qui concernent de près les allocations familiales et les questions qui concernent aussi les jeunes. Pour ma part, je me demande s'il ne serait pas possible de traiter cela dans un format plus compact dans le but de réduire l'empreinte sur la planète avec un souci écologique de réduction de la consommation du papier."

## Xerius Caisse d'Allocations Familiales ouvre ses portes à Herentals

Comme vous le savez, il vous est toujours loisible de vous adresser à n'importe quelle agence de Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Et donc pas uniquement à celle de votre région. Question de liberté de mouvement. Il n'empêche, pour les employeurs qui habitent aux alentours de Herentals et les ménages qui perçoivent leurs allocations familiales via Xerius, l'ouverture d'une nouvelle agence est une bonne nouvelle. Bienvenue !

Xerius Caisse d'Allocations Familiales travaille avec des dossiers en ligne au sein d'un réseau informatique intelligent. De ce fait, tout collaborateur compétent employé dans n'importe quelle agence est en mesure de vous aider en connaissance de cause. Avec l'ouverture d'un nouvel établissement à Herentals, Xerius Caisse d'Allocations Familiales étend son réseau et, dans le même temps, ses services. La nouvelle agence est située dans le centre de Herentals : Augustijnenaan 2A, 2200 Herentals. Les portes sont ouvertes tous les jours ouvrables de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Pour toute information complémentaire : voir page 4.



XERIUS PLONGE DANS LES VACANCES D'ÉTÉ 2009

# Trucs et astuces pour tous ceux et celles qui aiment profiter de la vie

Vivent les vacances ! Les cahiers de centaines de milliers d'écoliers et d'étudiants seront bientôt au feu : adieu devoirs et interrogos ! Finis le journal de classe, le blocus et la tension des examens. Bye, bye, stress. Rien que du temps libre à l'horizon. Génial! Une fois ce moment d'allégresse extrême retombé, il va falloir revenir les pieds sur terre: quid des gosses, petits et grands? Comme d'habitude, Xerius a rassemblé pour vous quelques alléchants trucs et astuces pour faire d'un banal jour d'été une journée de vacances mémorable.

## Brabant Flamand

### Tous au Château de Horst!



Le Château de Horst se niche en plein poumon vert du Brabant Flamand. Rien de tel qu'un château et ses douves pour nous faire rêver d'épopées chevaleresques et de princesses. Cet été, c'est la fête à Horst! Venez-y déguisés en chevalier ou en princesse

pour festoyer avec Maria Anna Van den Timpel, l'une des premières résidentes. A la fin de la fête, Horst sera tout feu, tout flammes et vous pourrez éteindre l'incendie comme au Moyen-Âge. Une glace de chevalier ou de princesse gratuite vous attendra dans les étables. Les plus téméraires pourront même escalader le donjon.

**Où ?** Château de Horst, Horststraat 28, 3220 Holsbeek  
**Quand ?** Tous les dimanches en juillet-août, Premier tour de ronde à 14.30, second tour de ronde à 15.30.  
**Réservation indispensable :** 016/62.33.45 ou [kasteel.horst@erfgoed-vlaanderen.be](mailto:kasteel.horst@erfgoed-vlaanderen.be) **Prix :** €2 par enfant de 3 à 12 ans - €4 par adulte

## Malines

### Laissez vous (en)traîner hors des sentiers battus

Le livret «Mechelen, kinderstad stuurt je stappen» (Malines, la ville des enfants, guide vos pas) propose deux parcours de promenade interactifs: «Met natte voeten (les pieds mouillés)» vous emmène le long des berges de la Dyle et « Van Arend tot Zwaluw (De l'aigle à l'hirondelle) » vous fait découvrir le centre de Malines. Tout cela agrémenté de petites histoires, de récits et de missions à accomplir.

**Où ?** Vous pouvez emprunter ou acheter le livret chez Toerisme Mechelen, Hallestraat 2, 2800 Malines **Quand ?** lu-ve: 9.30-17.30, sa-di: 9.30-16.30 **Prix :** €4 par livret (y compris le sac à dos et le crayon - max. 4 enfants par livret)  
**Contact :** 015/29.49.10 ou [erfgoedcentrum@mechelen.be](mailto:erfgoedcentrum@mechelen.be)



## Flandre occidentale

### Pépions ensemble dans les dunes

Si tu veux apprendre à jacasser, à pétrir et sculpter le sable ou découvrir de merveilleux papillons, il faut que tu te rejoignes le « pipit rousseline » lors de la prochaine promenade dans les dunes et sur la plage. Le quoi ? Le « pipit rousseline » n'est pas un banal oiseau car c'est aussi un sac au dos bien pratique rempli de chouettes missions à accomplir et de matériel de bricolage pour la plage et les dunes. Le « pipit rousseline » fera un souvenir inoubliable pour toute la famille !



**Où ?** En divers endroits du littoral. Ils sont clairement signalés. **Quand ?** Toute l'année **Prix :** Gratuit. Une caution est demandée. **Informations complémentaires :** Service Provincial d'Éducation à la Nature et à l'environnement (Provinciedienst natuur- en milieueducatie), 050/40.32.51 ou [nme@west-vlaanderen.be](mailto:nme@west-vlaanderen.be)

## Flandre Orientale

### Pour tous les amateurs de contes



'Papier-plaisir': tel est le nom d'une incroyable exposition destinée aux tout-petits. Vous y découvrirez un monde riche en couleurs et en magie regorgeant de figures féeriques

animées en papier mâché. Si le soleil est de la partie, sur la terrasse, vous pouvez écouter les récits de voyage passionnants de l'éléphant.

Les expositions permanentes valent aussi la peine. Allez vite voir sur [www.dewereldvankina.be](http://www.dewereldvankina.be)!

**Où ?** Le monde de Kina: de Tuin, Berouw 55, 9000 Gand  
**Quand ?** Jusqu'au 31 décembre 2009 Lu - ve de 9.00 à 17.00 ; dim - jours fériés de 14.00 à 17.30 **Prix :** Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans compris €1,25 pour les - 25 ans, €2,5 pour les adultes. Gratuit pour les habitants du Grand Gand  
**Contact :** 09/225.05.42 ou [kinatuin@gent.be](mailto:kinatuin@gent.be)

## Limbourg

### Les amis des contes du Bois aux Lutins

Les lutins existent vraiment : vous en aurez la preuve au cours d'une promenade à travers le Bois aux Lutins (Kabouterbos), tout près du centre de Saint-Trond. Vous y rencontrerez tous vos amis des contes : Blanche-Neige, Aladin, le Petit Chaperon Rouge, la Belle au Bois Dormant, etc. Les lutins vont montreront le chemin. Et n'oubliez pas d'essayer les merveilleux jouets et attractions. Les parents peuvent se procurer une brochure de récits gratuite au Service de la Jeunesse ou au Syndicat d'Initiatives de Saint-Trond.



**Où ?** Maison des Jeunes De Tochtgenoot, Trudobron 20, 3800 Saint-Trond **Quand ?** Les lutins seront dans le bois jusqu'au 30/09/09, Ouvert tous les jours, **Prix :** Gratuit **Contact :** 011/70.18.80 ou [info.jeugdendienst@sint-truiden.be](mailto:info.jeugdendienst@sint-truiden.be)

## Luxembourg

### Un paradis vert: le Parc Chlorophylle

Une belle journée s'annonce ? C'est l'idéal pour une excursion au Parc Chlorophylle en province de Luxembourg. Viens te défouler dans l'une des 25 animations en bois éparpillées dans une forêt de 9 hectares. Et que dire de la passerelle de 45 m de long et de 15 m de haut par-dessus les cimes des arbres ou encore d'un vrai parcours aventure ? Le parc est conçu pour les casse-cous avides de découvertes car vous y trouvez également un espace récits et légendes. Vous pouvez aussi tout apprendre sur le processus de traitement du bois. Et pour terminer la journée en beauté, vous pourrez encore batifoler dans la grande plaine de jeux thématisée.



**Où ?** Parc Chlorophylle, Rue des Chasseurs Ardennais 60, 6960 Dochamps (Luxembourg) **Quand ?** Du 16/03 au 14/11 inclus et de 10.00 à 17.00 (18.00 en juillet-août) **Prix :** Prix famille (2 adultes et min. 2 enfants de 3 à 12 ans): €4,30 /pp Informations supplémentaires: [www.parcchlorophylle.com](http://www.parcchlorophylle.com)

**Où ?** Centre Nature de Botrange, Route de Botrange 131, 4950 Robertville **Quand ?** Toute l'année de 10.00 à 18.00. **Prix :** Visite du Naturama avec audioguide: enfants: €1,2, adultes: €3 **Informations complémentaires :** 080/44.03.00 ou [info@centrenaturebotrange.be](mailto:info@centrenaturebotrange.be), [www.botrange.be](http://www.botrange.be)

## Anvers

### L'été d'Anvers 2009

Cette année, le festival vous propose de vivre 61 journées merveilleuses en ville, où chacun y trouvera son compte. Le programme aux multiples accents ravira les amateurs de cirque, de contes, de musique, de tours de passe-passe, ou encore les adeptes de sensations les plus folles, avec la fameuse Roue de Paris installée en plein centre d'Anvers ! Les amateurs de détente et de rêve ne seront pas en reste non plus et pourront se désaltérer entre amis, en de nombreux endroits, tout en se promenant le long de l'Escaut, à l'ombre d'un arbre ou encore en flânant sur un transat.



**Où ?** Anvers-ville  
**Quand ?** Du 1er juillet au 30 août  
**Prix :** Généralement gratuit ou pour trois fois rien !  
**Infos :** [www.zva.be](http://www.zva.be)

## Bruxelles

### Sur les pas de Tintin à Bruxelles

Cela fait plus de dix ans que, dans certains quartiers de notre capitale, vous avez peut-être eu la surprise de tomber sur des peintures murales des plus grands noms de la bande dessinée. Étonnant ce que les couleurs peuvent apporter à un mur gris ! Le parcours BD à Bruxelles comprend trente peintures murales et dure deux heures environ.



**Où ?** Vous pouvez obtenir un plan gratuit du parcours BD au Bureau du Tourisme à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. **Quand ?** Ouvert lu - di. **Prix :** Gratuit **Contact :** 02/279.50.10

## Liège

### Les mystérieuses Hautes Fagnes

Les Hautes Fagnes constituent assurément l'un des paysages naturels les plus étendus des Ardennes. A pied ou à vélo, il y a toujours quelque chose à découvrir, comme par exemple le point culminant de la Belgique : le Signal de Botrange. Juste à côté, vous trouverez le centre-nature, où les amoureux de la nature trouveront leur bonheur dans l'Expo Naturama. Car, bien que ces vastes superficies, ces collines et ces rivières semblent faire partie du paysage depuis des siècles, l'exposition permanente du centre-nature vous prouvera le contraire par un voyage impressionnant dans le temps.



**Où ?** Centre Nature de Botrange, Route de Botrange 131, 4950 Robertville **Quand ?** Toute l'année de 10.00 à 18.00. **Prix :** Visite du Naturama avec audioguide: enfants: €1,2, adultes: €3 **Informations complémentaires :** 080/44.03.00 ou [info@centrenaturebotrange.be](mailto:info@centrenaturebotrange.be), [www.botrange.be](http://www.botrange.be)

## Bonjour, en quoi pouvons-nous vous être utile ?

- X pour des informations concernant votre dossier: appelez le numéro figurant sur l'enveloppe. Vous y trouverez également votre numéro de dossier !
- X pour des informations d'ordre général: [www.prestationsfamiliales.be](http://www.prestationsfamiliales.be)
- X e-mail : [caf@xerius.be](mailto:caf@xerius.be)
- X bienvenue dans tous nos bureaux

### 2000 ANTWERPEN

Brouwersvliet 4 bus 3  
Heures d'ouverture :

- ☐ De 7h30 à 16h30
- ☉ De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

### 1210 BRUXELLES

Rue Royale 284

### 9000 GENT

St.-Pietersplein 60 A bus 1

### 3511 HASSELT

Kuringersteenweg 392

### 2200 HERENTALS

Augustijnenlaan 2A

### 8500 KORTRIJK

Kennedypark 33 B

### 2800 MECHELEN

O.-L.-Vrouwestraat 85

### 2300 TURNHOUT

Vogelzang 1 bus 1

### Heures d'ouverture :

- ☐ De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- ☉ De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Sur rendez-vous

De 8h00 à 9h00 et de 12h00 à 13h00

## Colophone

### Le Xerius Journal des Allocations Familiales

Édité par Xerius Caisse d'Allocations Familiales asbl, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen, en collaboration avec Mia More Inter Action.

Toute citation ou photocopie de ces éditions ne peut être faite sans accord préalable écrit de l'éditeur responsable.

### Rédacteur en chef : Guido Stassijns

Ont collaboré à ce numéro : Marita Daenekindt, Guy Caeyers, Isabelle Spinoy, Adrien Joveneau, Annelies Florquin, Joëlle Janssens, Jaan Meert (photographie)

### Éditeur responsable :

Alex Verheyden, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen.

Le Xerius Journal des Allocations Familiales a pour but de vous informer de divers aspects en matière de droits aux allocations familiales. Vu la complexité des aspects légaux et juridiques des allocations familiales, nous nous réservons le droit de résumer ou de traiter certains sujets de façon générale. Libre à vous - et nous vous le conseillons - d'exposer votre situation concrète à votre conseiller local en allocations familiales.

[www.prestationsfamiliales.be](http://www.prestationsfamiliales.be)  
[www.xerius.be](http://www.xerius.be)